

Une liberté à surveiller

Jacques Guay

Numéro 24, juillet–août–septembre 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/20518ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Nuit blanche, le magazine du livre

ISSN

0823-2490 (imprimé)

1923-3191 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

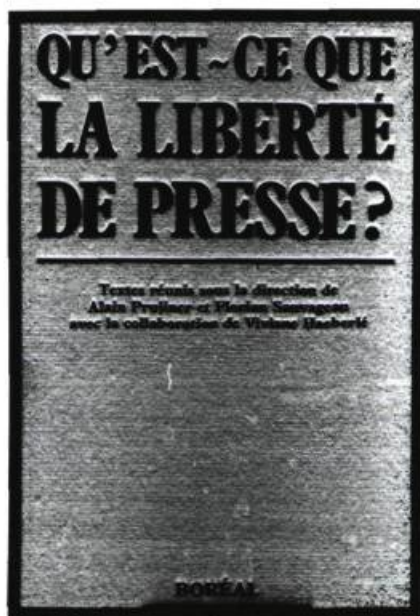
Guay, J. (1986). Compte rendu de [Une liberté à surveiller]. *Nuit blanche*, (24), 13–13.

■ UNE LIBERTÉ À SURVEILLER ■

Ce livre n'a pas fait l'objet d'un lancement tapageur. Il n'a pas fait parler de lui à un Salon (foire) du livre de Québec où s'affichait encore, hélas!, l'Afrique du Sud. Il constitue cependant une œuvre de référence essentielle pour tous ceux qu'intéresse encore ici un certain idéal démocratique et qui s'inquiètent de la faiblesse du contenu de nos médias. *Qu'est-ce que la liberté de presse?* Le titre en est un peu banal, mais le livre apporte plusieurs tentatives de réponses à cette question. Comme tant d'autres essais québécois il est la somme, ou plutôt le bilan, des réflexions d'un «collectif», un collectif, cette fois, d'universitaires, de plaideurs et de journalistes qui ont d'abord tenu là-dessus un colloque au Château Frontenac à l'automne 84.

La liberté d'expression ou de presse, bien fondée maintenant dans la charte canadienne des droits et dans celle des droits et libertés du Québec, est-elle autre chose qu'une liberté d'entreprise?, que le droit de l'éditeur de publier ou de diffuser ce qu'il veut parce qu'il en a les moyens? Le droit à l'information, celui qu'aurait tout citoyen de connaître les faits d'intérêt public sur lequel repose sa liberté de choix, vient-il limiter celui de l'éditeur ou lui fixer certaines obligations? Là-dessus Me Pierre Trudel, professeur à l'université de Montréal, allait beaucoup plus loin dans un ouvrage publié en 1981, *Le droit à l'information*, où il affirmait que l'émergence de ce nouveau droit, en diminuant le pouvoir de ceux qui détiennent l'information, allait engendrer des luttes comparables à celles dont a surgi la liberté d'expression.

Me Trudel a-t-il changé d'opinion depuis? A-t-il manqué d'espace — rançon des collectifs?



C'est un journaliste cette fois, Louis Falardeau, un des fondateurs de la Fédération professionnelle des journalistes, qui oppose le droit du public à l'information à celui absolu des propriétaires qui n'a, selon lui, rien à voir avec leur mission d'informer.

Les 15 textes réunis sous la direction de MM. Alain Prujiner et Florian Sauvageau ne présentent pas tous le même intérêt: certains comme celui de Laurent Laplante sont par trop prévisibles, bien de circonstance, d'autres trop courts comme celui de Me Sacchitelle qui s'inquiète des droits des accusés face à une presse à sensation qui se délecte dans ce qu'ont de spectaculaires les dénonciations des témoins de la Couronne.

L'exposé de l'actuel ministre de l'Éducation, Claude Ryan, est cependant remarquable par le tableau clair et complet qu'il trace de la presse québécoise actuelle et dans lequel il prend clairement position

contre la concentration et pour la syndicalisation des journalistes tout en soulevant, dans ce dernier cas, certains problèmes que les syndicats ne pourront pas toujours éviter. Ce chapitre est l'une des meilleures initiations aux médias québécois qu'il m'ait été donné de lire et devrait être largement diffusé. Par ailleurs, souffle d'espoir dans cet ouvrage, la reproduction du code d'éthique que s'est donné un hebdo, le *Canada français* de Saint-Jean-sur-le-Richelieu présenté avec fierté, et pour cause, par son ex-propriétaire, le journaliste Yves Gagnon, trop tôt disparu.

D'autre part, les journalistes, les étudiants en journalisme et tous ceux qui ont été maltraités par les médias disposent maintenant d'un ouvrage sérieux et clairement écrit, ce qui est rare, *La presse et la diffamation* de Me Nicole Vallières. Tout sur les poursuites en dommages et intérêts que pourrait amener une liberté de presse mal comprise ou un droit du public à une information vraie.

Enfin un autre livre de référence pour ceux qui croient aux libertés, *Le code des droits et libertés*, un recueil des principaux textes canadiens et internationaux qui ont fleuri surtout depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. ■

Alain Prujiner, Florian Sauvageau et autres. *Qu'est-ce que la liberté de presse?* Boréal, 1986; 16,95 \$.

Pierre Trudel, Jacques Boucher et autres. *Le droit à l'information*. P.U.M., 1986; 22,50 \$.

Nicole Vallières. *La presse et la diffamation*. Wilson et Lafleur, 1986; 16,95 \$.

André Morel. *Code des droits et libertés*. Thémis, 1984; 20,00 \$.